

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Société anonyme au capital de 10.000.000 de Dinars
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.
RNE : 001166 C

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 16 MARS 2022

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Mercredi 16 Mars 2022 à 9 heures, au siège social de la société sis au 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2021 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 et approbation des opérations réglementées y mentionnées ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;
- Renouvellement de mandat d'un Administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RESOLUTIONS PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Projet de résolution n°1 :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 3 956 984,550 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2021.

Projet de résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2021 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice	3 956 984,550 Dinars
+ Report à nouveau	<u>2 237 970,863 Dinars</u>
Total (1)	6 194 955,413 Dinars
- Dividendes à distribuer	3 900 000,000 Dinars
- Report à nouveau	2 294 955,413 Dinars

Le dividende sera mis en paiement à raison de trois dinars neuf cent millimes (3,900 Dinars) par action à partir du 10 juin 2022.

Projet de résolution n°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans le mandat de la société DELTA FINANCES Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2024.

Projet de résolution n°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs à vingt-quatre mille Dinars (24.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Projet de résolution n°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.